

SCORELCA

Appel d'offre n° 2019-05

Labellisations et ICV des Matières Premières issues du Recyclage (MPR)

Date limite d'envoi des réponses email et papier :

Lundi 9 Mars 2020

Contexte :

Les matières premières secondaires sont au cœur de l'économie circulaire. Les entreprises utilisent ou souhaitent utiliser des MPR pour différentes raisons internes (aspects économiques, stratégie d'entreprise, indicateurs internes, notations etc.) ou externes (communication, marchés etc...).

Dans ce contexte, l'objectif de cette étude est de déterminer comment mettre en place des labels environnementaux pour les Matières Premières issues du Recyclage afin de rendre plus opérationnelle leur utilisation dans les ACV et l'Ecoconception. Ainsi, il s'agira de fournir des guides pour expliquer quel intérêt, comment et pour quelles matières réaliser des labels environnementaux de MPR mais aussi pour recenser les ICV existants et ceux à améliorer/développer pour les MPR.

Objectifs

- Dresser un état des lieux de « marques de bonnes pratiques environnementales existantes » et des enjeux du développement de labels environnementaux pour les MPR
- Fournir un guide de préconisation pour le développement de labels des MPR
- Fournir un guide de préconisation pour le développement d'ICV robustes pour les MPR

Contenu de l'étude

I. Introduction et périmètre

Dans un premier temps une réflexion sera menée afin de déterminer quels sont les intérêts et attentes des entreprises utilisatrices et consommatrices de MPR vis-à-vis des matières et produits recyclés ? Quels sont les « critères » que les entreprises souhaiteraient mettre en avant pour les MPR :

« matière avec 60% moins d'impact que du vierge »

« matière dont l'usage évite l'émission de X kg de CO2 »

« recyclé avec T% de perte seulement »

« X% recyclable »

« Contient Y% de recyclé »

« Contient Z% de biosourcé »

« Sans PVC » (ou autre)

« Apte au contact alimentaire »

« Aussi solide que le vierge »

« Recyclé en France »

« Recyclé en ligne avec les exigences de l'économie circulaire »

« Matière socialement responsable »

« Matière issue de la chimie verte »

...

Il s'agira de recenser de la manière la plus exhaustive (biblio et avis des membres) ce que l'on voudrait dire en terme environnemental et d'étudier quelles propositions peuvent être portées par un label.

Les attentes environnementales des entreprises utilisatrices ou consommatrices de MPR seront mises en lien avec les activités et stratégies des entreprises productrices.

Les Matières Premières issues du Recyclage considérées dans la suite du document incluront au minimum : plastiques (PP, PET, PE...), acier, métaux ferreux (aluminium, cuivre ...), molécules chimiques extraites après purification de déchets, granulats issus de déchets de chantiers, sable /silice (issu de sable de fonderie, de broyage de verre, du criblage/broyage de mâchefers, etc.).

II. Guide de labellisation des MPR

Il s'agira dans cette partie de déterminer quels types de labellisation environnementale mettre en œuvre pour les Matières Premières issues du Recyclage et de quelle manière.

Pour cela, 3 étapes seront menées:

(1) Quel intérêt / besoin de labellisation pour les MPR ?

- Y-a-t'il un besoin de labellisation des MPR ? Qui est demandeur ? Quels secteurs, quels acteurs ? (Acheteurs MPR, producteurs MPR, autres parties prenantes) et quelles sont leurs attentes?
- Quelles sont les critères / caractéristiques à mettre en avant pour ses différentes parties prenantes ? (Inventaires et bilans matières, impact environnementaux, impacts environnementaux évités par rapport à une référence, allégation, etc.)
- Quel (potentiel) bénéfice de la mise en place d'une labellisation pour les MPR ?

(2) Quelles sont les « labellisations existantes » ?

- Recenser l'ensemble des différents types de « labellisation », ou moyen de valoriser les bénéfices environnementaux en général existant (applicable à des matières vierges et/ou des produits intégrant des matières vierges) : normes, labels, allégations environnementales, approche quantifiée (type eco-profils), indicateurs économie circulaire, indicateurs chimie verte, PEF etc.
- Quelles sont les approches déjà utilisées pour « labelliser » des MPR / des produits contenant des MPR ? (SRP certificats carbone, EPD, FDES, labels existants, etc.). Quelles spécificités de ces matières recyclées ? Quels critères à vérifier pour ces matières pour un label ?
- Définir / classer ces différentes approches selon des critères pertinents (par exemple) :
 - Cadre (norme, label, spécifique à une entreprise, spécifique à un type de produit, etc.)
 - Référentiel (ACV, etc.)
 - Type de matières / secteurs industriels
 - Format de communication (eco-profils, logo, exemples d'initiatives, etc.)
 - Critères d'évaluation
 - Vérification (certification, contrôle)
 - Portée (France, Europe, Monde)
 - Crédibilité ?
 - Etat de développement : en cours, abandonnée, en déploiement, etc.
- Quels sont les coûts de cette labellisation ? Quelles conséquences sur l'attractivité de la MPR ?
- Quels sont les labellisations les plus adaptés aux MPR et pourquoi ? Peut-on faire une partie générale MPR puis des parties spécifiques par matériau ?

- (3) Sur la base des réponses précédentes, proposer une ou des approches possibles de labellisation afin de promouvoir au mieux les MPR. Un guide sera réalisé afin de regrouper les principaux éléments à prendre en compte pour la labellisation de MPR.

III. Guide de développement d'ICV de MPR

- Quelles sont les bases de données ICV de MPR existantes ou en développement ? Quels sont les limites de ces ICV?
- Quels critères de développement d'ICV – pour quel usage ? Quels critères doivent obligatoirement apparaître dans un ICV de MPR ? Notamment :
 - o Quelles données / quels process doivent être pris en compte nécessairement dans la réalisation d'un ICV de MPR ?
 - o Quelles qualités de données exigées aux différents niveaux du système d'étude, quel périmètre géographique ?
- Méthodologie de production de données ICV : comment valider les données ? Quel format de modélisation ? Comment les présenter?
- A quoi et comment les comparer ? (Comparabilité des ICV de différentes MPR réalisés par des entités différentes / comparabilité avec des matières vierges ?)

Préconisation/guide ou référentiel de développement d'ICV. (Pas de développement d'ICV en tant que tel)

IV. Cas d'étude

Un cas d'étude concret permettra d'illustrer comment ces labels peuvent s'appliquer et ce que l'on peut dire sur les MPR.

Il s'agira de choisir une matière recyclée (ou plusieurs) (ex. plastiques, Aluminium, Acier, verre...), et voir quelles allégations environnementales peuvent être mises en avant selon quelle approche méthodologique.

Plan de travail

Trois étapes seront suivies :

- 1) Elaboration détaillée de la problématique, projection des choix méthodologiques et modes de travail. Ce travail consistera surtout à approfondir les éléments présentés dans l'offre commerciale et à fixer certains aspects. Il sera présenté lors de la réunion de lancement. Suite à celle-ci, un **rapport de lancement** sera produit et envoyé au comité de suivi qui pourra formuler des commentaires.

2) Une réunion intermédiaire permettra de présenter l'ensemble des résultats des parties I et II et d'une première élaboration du cas d'étude. Ces éléments seront discutés en réunion. Un **rapport intermédiaire**, approfondissant le rapport de lancement qui en constitue la première partie, et regroupant l'ensemble du travail réalisé à ce stade sera envoyé au moins 2 semaines avant la réunion intermédiaire au comité de suivi, qui produira des commentaires (pendant et après la réunion).

3) Elaboration des recommandations pour produire le rapport final, suite aux échanges tenus en réunion intermédiaire et aux commentaires reçus sur le rapport intermédiaire. L'objectif de cette troisième phase du projet est de produire un rapport final répondant à l'ensemble des objectifs du projet, et ceci avant la tenue de la réunion finale. L'envoi du **rapport final** provisoire complet au comité de suivi sera prévu au moins 3 semaines avant la réunion finale, permettant aux membres de SCORE LCA de produire des commentaires avant et pendant cette réunion. Celle-ci permettra la présentation des apprentissages et des résultats de l'étude dont les 2 guides et le cas d'étude. Des commentaires supplémentaires seront éventuellement produits après la réunion si nécessaire.

Réunions

Participation à trois réunions de travail à Paris (ou éventuellement à Lyon):

- Lancement (incluant une présentation du plan de travail détaillé et le rapport de lancement, deux semaines après le début de travaux),
- Intermédiaire (incluant la présentation de la synthèse de l'état de l'art et des premiers éléments clés),
- Finale (incluant le rapport final provisoire et la synthèse provisoire).

Pour chacune de ces réunions, l'équipe préparera des supports de type PPT ou PDF.

Enfin, l'équipe organisera une **réunion de restitution** d'une heure environ par **web conférence** (système supporté par SCORE LCA si nécessaire). Cette réunion réalisée après la réunion finale aura pour but de présenter les résultats détaillés de l'étude à l'ensemble des membres actifs, des membres partenaires et de toute personne que SCORE LCA souhaitera inviter.

Livrables exigés

- 1 rapport de lancement en français,
- 1 rapport intermédiaire en français,
- 1 rapport final en français,

- 1 jeu de transparents en anglais présentant de manière synthétique les principaux enseignements de l'étude,
- 1 synthèse scientifique d'environ 5000 mots (résumé + contenu scientifique détaillé de l'étude) en français,
- 1 synthèse scientifique d'environ 5000 mots (résumé + contenu scientifique détaillé de l'étude) en anglais.
- Animation d'un webinar d'une heure pour les membres, en français (anglais possible) à la fin du projet

Durée de l'étude

6 à 9 mois environ. La réunion de lancement aura lieu en Mars à Paris.

Cadre budgétaire

Environ 30 000 Euros hors taxes. L'offre pourra intégrer des options éventuelles à discuter.

Remarques

Si le contenu du travail réalisé le permet, l'équipe retenue pourra se voir proposer de participer, à la demande de SCORE LCA, à des actions de valorisation des résultats acquis au terme de ce projet (préparation de publications, participation à des séminaires...) : intégrer une partie couvrant ce point au sein de l'offre (incluant votre réflexion sur les moyens de valorisation).

L'équipe proposée dans la réponse devra être celle qui réalise l'étude. La modification de l'équipe candidate après le dépôt de la réponse pourra remettre en cause le choix des membres de SCORE LCA.

Dépôt des projets

Les projets devront impérativement être présentés en utilisant le formulaire disponible sur le site de SCORELCA : www.scorelca.org

Attention les réponses sont limitées à 30 pages !

Les réponses sont à retourner pour le **Lundi 9 Mars 2020** dernier délai (date d'envoi du courriel et cachet de la poste faisant foi).

Chaque dossier doit impérativement être fourni par *courriel* à l'adresse :

contact@scorelca.org

ET par *courrier* à l'adresse suivante :

SCORELCA

Bât. CEI 1

66 Boulevard Niels Bohr

CS 52132

69603 VILLEURBANNE cedex

Evaluation des réponses

Au-delà de la conformité des réponses aux consignes mentionnées ci-dessus et au modèle de réponse demandé par SCORELCA, les principaux critères d'évaluation seront la qualité et l'argumentation de la réponse, les compétences de l'équipe candidate et particulièrement ses connaissances concernant les MPR ainsi que les différents types de labellisation des matières. Une maîtrise et expérience de réalisation d'ACV dans divers secteurs (expériences, publications, etc.) sera nécessaire. La qualité et la disponibilité du personnel mis à disposition pour la réalisation du projet seront également évaluées. De plus, l'évaluation valorisera la complémentarité des compétences mises en œuvre. Enfin, l'aspect pédagogique du projet sera un élément différenciant.